

Nombre de membres en exercice: 14	Séance du 24 février 2020
Présents : 13	L'an deux mille vingt et le vingt-quatre février l'assemblée régulièrement convoquée le 17 février 2020 s'est réunie sous la présidence de Gaston STOCK, maire.
Votants: 13	Sont présents: Gaston STOCK, maire, Christian ROHRBACH, 1er adjoint, Isabelle MULLER, 2ème adjointe, Maurice HOLTZINGER, Eddy ROHRBACH, Pierre LEININGER, Patrick JITTEN, Pierre PAPKA, Joëlle NUSSBAUM, Martine JAMANN, Renée MARTIN, Valérie CHRISTOPHE, Franck ROHR
	Représentés:
	Excuses:
	Absents: Vincent MARCHAL
	Secrétaire de séance : Christine BOOS (Droit Local : article L. 2541-6 et 7 du CGCT)

Objet: Compte administratif de 2019, compte de gestion et affectation des résultats de fonctionnement - 2020 DE 05

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. ROHRBACH Christian, doyen des membres présents, le Maire M. STOCK Gaston s'étant retiré de la salle au moment des délibérations et du vote du compte administratif ; délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		69 164.66	55 079.32		55 079.32	69 164.66
Opérations de l'exercice	309 407.99	403 523.24	84 871.50	72 673.53	394 279.49	476 196.77
TOTAUX	309 407.99	472 687.90	139 950.82	72 673.53	449 358.81	545 361.43
Résultat de clôture		163 279.91	67 277.29			96 002.62
				Restes à réaliser	7 900.00	
				Besoin/excédent de financement Total		88 102.62
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		76 712.66

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

75 177.29	au compte 1068 (recette d'investissement)
88 102.62	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Objet: Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert" Agence de GEstion et Développement Informatique " (A.GE.D.I.) - 2020 DE 06

Pour rappel le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en

syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologies et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC). Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3).

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., joint en annexe,
- APPROUVE le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- APPROUVE la modification de l'objet du syndicat,
- AUTORISE Monsieur le maire, à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.

Divers et communications :

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal en séance du 14 avril 2014 :

- 2019-AR-067 du 23 décembre 2019 : achat d'un panneau de règlementation de circulation "sortie pompiers" pour 127,10 € HT chez SEMIO
- 2020-DE01 du 6 janvier 2020 : remplacement de l'amplificateur de la sonorisation de l'église catholique par SKY-SAT pour 571,67 € HT
- 2020-DE-02 du 13 janvier 2020 : droit de préemption urbain S3 Village P 49 (47 rue principale)
- 2020-AR-001 du 14 janvier 2020 : achat d'un ordinateur portable pour l'école chez LECLERC pour 240,83 € HT
- 2020-DE-03 du 20 janvier 2020 : droit de préemption urbain S10 kirschgaerten P 90
- 2020-DE-04 du 13 février 2020 : droit de préemption urbain S2 P168/28, 172/35, 36, 37a, 37b et 38 (5 rue des Suisses)